

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 56 (1920)
Heft: 29-30

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

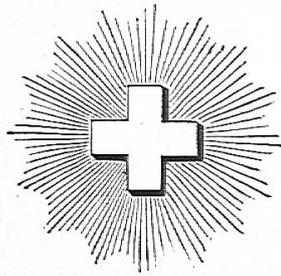
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LVI^{me} ANNÉE

N^o 29-30
Série B



LAUSANNE

24 juillet 1920

L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis)

Série A : Partie générale. Série B : Chronique scolaire et Partie pratique.

SOMMAIRE : *Le XX^e Congrès de la S. P. R. — Chronique vaudoise. — Chronique genevoise. — Chronique jurassienne. — PARTIE PRATIQUE : Leçon de choses : la cerise. — Récitation : le chemin. — Dessin : groupement d'objets. — Travail manuel et composition française : mon cahier ; mon bouclier. — Pages choisies d'écrivains nationaux : le lac d'Uri. — Pensée.*

LE XX^e CONGRÈS DE LA S. P. R.

Les journées des 15, 16 et 17 juillet 1920 resteront inoubliables pour tous ceux qui assistèrent à Neuchâtel au XX^e Congrès de la S. P. R. ; inoubliables par la richesse d'un programme de travail et de récréation qui s'est déroulé sans le moindre accroc, par la hauteur de vues, l'élévation de pensée, l'élégance de style et de langage de ceux qui, rapporteurs ou conférenciers, furent particulièrement à la brèche ces jours-là ; inoubliables aussi par le ton général des discussions, qui fut digne en tout point de la distinction des rapports, par la belle tenue des participants, leur assiduité aux séances, leur sérieux qui n'exclut point la saine gaieté romande ; inoubliable enfin par l'excellence de l'organisation, la cordialité des propos, par toute l'ambiance d'une ville aimable entre beaucoup, rehaussée par l'éclat d'un soleil estival.

Pour la première fois, le compte rendu détaillé du Congrès, qui faisait jusqu'ici l'objet d'une brochure spéciale, paraîtra *in-extenso* dans l'*Éducateur*, et fournira la matière de numéros supplémentaires que nous publierons à partir du mois de septembre. C'est une prime gratuite que le Comité d'organisation, le Bureau de la S. P. R. et la Rédaction se font un plaisir d'offrir aux abonnés qui, par leur fidélité à leur organe, ont permis à celui-ci de surmonter les difficultés des années écoulées. Ce compte rendu sera rédigé par les soins de M. Montandon, instituteur, à Neuchâtel, remplaçant le distingué secrétaire de la Romande, notre ami W. Brandt, qu'un malencontreux accident, survenu peu de jours avant le Congrès, retient pour plusieurs

semaines à l'Hôpital des Cadolles. Son absence dans ces réunions à l'organisation desquelles il a tant travaillé fut, pour tous les participants, la seule ombre qui assombrit ces belles journées.

Le nombre des participants inscrits fut d'environ 450 Vaudois, un nombre à peu près égal de Neuchâtelois, une cinquantaine de Juras-siens, une vingtaine de Genevois. En y comprenant les personnes qui ne prennent pas la carte de fête, il est certain que le XX^e Congrès de la S. P. R. a réuni plus de mille participants. Seuls, le dévouement et l'amabilité de la population ont permis de loger tout ce monde dans une ville de 25 000 habitants.

Si nous ne faisons erreur, nos Congrès n'avaient pas eu, depuis 1898, l'honneur de la visite d'un conseiller fédéral ; nous avons été d'autant plus sensibles au plaisir très grand de compter M. le conseiller fédéral Chuard au nombre de nos hôtes.

Arrivé à Neuchâtel à 10 h. vendredi, il a consacré à nos réunions toute cette journée, nous a apporté par deux fois, au Temple-du-Bas et à la Rotonde, le réconfort de sa parole qui, si elle ne prodigue pas les promesses irréalisables, n'en est pas moins pleine d'un accent de sincère amitié et d'intérêt profond pour la cause de l'école et de ses maîtres. Président d'honneur du Congrès de Lausanne en 1914, M. le conseiller fédéral Chuard, alors conseiller d'Etat, était particulièrement bien placé pour connaître l'idéal de travail utile et fécond qui inspire l'activité de notre société ; c'est là un des faits qu'il a, dans ses allocutions, relevé avec le plus de satisfaction.

Le Schweizerischer Lehrerverein était représenté par son président, M. Fritschi, rédacteur de la *Schweizerische Lehrerzeitung*, dont nous aimons tant à revoir dans nos congrès la figure pleine de fine bonhomie et à entendre les paroles qui dénotent une connaissance si profondément vécue de tout ce qui touche à l'école populaire. Le Bernischer Lehrerverein avait délégué son secrétaire permanent, M. le conseiller national Graf. Le Ministère de l'Instruction publique de France était représenté par M. Goblot, professeur de philosophie à l'Université de Lyon ; enfin les départements romands de l'Instruction publique étaient également représentés.

A défaut d'un compte rendu sinon complet, du moins quelque peu détaillé, qui ferait double emploi avec celui que nous publierons en septembre sur la base des notes sténographiques, nous nous bornerons à mentionner brièvement les réunions et leurs résultats généraux.

Conférences. — On a pu lire dans les quotidiens des analyses suffisantes, bien que fort résumées, des belles conférences de M. de Mont-nach, conseiller aux Etats, sur la *Formation du goût dans l'art et*

dans la vie, et de M. le professeur Arnold Reymond sur *La notion de loi historique*. De crainte de déflorer ces belles conférences, l'une pleine d'éloquence, de poésie et d'humour, l'autre d'une dialectique serrée, d'une méthode scientifique rigoureuse, qui n'exclut ni la pureté de la forme ni l'art dans la démonstration, nous préférons laisser au secrétaire du congrès le soin d'en donner à nos lecteurs une analyse véritable ou des extraits complets. Nous sommes certains, du reste, que ces travaux remarquables seront mis à la disposition des lecteurs par une publication intégrale.

Nous espérons que les auditeurs, trop clairsemés à notre gré, bien que nombreux déjà si l'on tient compte des circonstances, de la causerie de M. Marcel Godet, directeur de la Bibliothèque nationale, sur la fondation, actuellement réalisée, des nouvelles *Bibliothèques pour tous*, auront fait leur profit de son exposé si convaincant. Nous espérons aussi qu'ils deviendront les aides indispensables d'une œuvre qui peut être la meilleure des écoles complémentaires, si nous savons préparer à notre pays une jeunesse qui aime la lecture, de fond ou de récréation, et si nous avons conscience du devoir qui nous incombe non seulement de créer chez elle ce besoin de lire, mais de lui donner le moyen de le satisfaire d'une manière à la fois saine, agréable et utile.

Séances. — Le jeudi 15, à 4 h. 30, le Comité central de la S. P. R., composé d'un délégué par cent membres actifs, était réuni au Collège des Terreaux. Une trentaine de délégués étaient présents. Conformément à l'usage, cette séance a été consacrée à la préparation de la séance administrative du samedi et à l'expédition des affaires courantes soumises par le Bureau à l'examen du Comité central.

La séance principale du Congrès, celle du vendredi matin, restera mémorable par l'affluence inusitée des participants qui remplissaient la salle de réunion idéale qu'est le Temple-du-Bas, dont l'aspect et la disposition sont ceux d'une salle de concerts et de conférences bien plus que d'un lieu de culte.

Dans un discours d'une belle ordonnance, M. le président d'honneur, conseiller d'Etat Quartier-la-Tente, développe un thème qui lui est particulièrement cher, celui de la réhabilitation de l'école publique telle que nous la possédons, celle qui a formé les hommes jeunes, ardents, mais parfois injustement prévenus, qui l'attaquent avec un talent qu'ils doivent précisément à l'institution qu'ils accusent d'insuffisance. L'orateur rappelle le mot trop oublié aujourd'hui : « Il sied au progrès de respecter ce qu'il remplace », et constate avec satisfaction que, en dépit du caractère très novateur de son rapport, M. Duvillard a eu cette bienséance-là.

Dans son exposé préalable, le rapporteur général sur *l'examen critique des tendances de l'enseignement primaire actuel*, M. Duvillard, met en évidence ce premier point, qu'il considère comme la base et la justification de ses thèses, que l'école actuelle ne satisfait pas le besoin d'activité de l'enfant tel qu'il existe dans son essence et dans ses manifestations naturelles. Il démontre ensuite que, pour répondre à ce besoin, il faut assouplir les programmes, trop rigides actuellement, et qu'enfin il convient de mettre au point les méthodes sans lancer les écoles dans l'inconnu.

La discussion très nourrie, d'une durée de plus de deux heures, qui a suivi, n'a apporté que peu de modifications aux thèses dont tous nos lecteurs ont pu prendre connaissance à la fin du rapport de M. Duvillard. Il est juste de remarquer toutefois que la deuxième partie des thèses groupées sous chiffre 7, renfermant l'énumération des réformes pouvant être réalisées immédiatement, a dû être renvoyée aux sections, faute du temps matériel indispensable pour la discussion de questions dont chacune aurait pu faire l'objet d'un rapport spécial. Si nous ne citons que la formation morale, la suppression demandée des travaux écrits à domicile, le développement de l'activité manuelle, la suppression des examens, on comprendra qu'une assemblée de mille participants, fatiguée par quatre heures d'attention soutenue, par une température tropicale, n'ait pu, en raison des divergences d'opinion, consentir à prendre des décisions définitives. Citons cependant la résolution suivante, discutée et votée à l'unanimité en présence de M. le conseiller fédéral Chuard, bien placé pour en mesurer la portée :

La réalisation de ces réformes (celles mentionnées à la thèse 4) est conditionnée à la suppression définitive des examens dits « pédagogiques » des recrues et de la statistique qui les accompagnait.

Rappelons aussi la distinction établie par M. Duvillard, à la demande de Mlle Friedli, entre le système qu'il préconise de classes parallèles de développement différent et celui, plus compliqué et plus rigide, dit de Mannheim. Soulignons enfin la résolution contenue dans la thèse 5 : *L'école primaire doit tendre à devenir l'école élémentaire unique.*

Le lendemain 17, le Congrès abordait, aussitôt après la causerie de M. Godet, les questions administratives. Les rapports du président et du rédacteur de *l'Éducateur*, publiés dans le numéro du 26 juin, sont mis en discussion et ne soulèvent aucune observation. M. Visinand, gérant, donne connaissance des comptes pour 1919. Son rapport, plein d'un humour malicieux, sera publié dans *l'Éducateur*. Il se termine par un hommage au travail si complètement désintéressé, si intense pourtant et si dévoué accompli par les membres du Bureau neuchâtelois de la

S. P. R. pour la période 1915-1920, nos amis Fritz Hoffmann, Vital Huguenin et Werner Brandt. Par leur foi dans les destinées de la Romande, par leur souci de progrès et de réalisation pratique, dans le domaine des idées comme dans le domaine matériel, ils resteront l'un des « grands Bureaux » de notre fédération. M. Visinand souligne encore le rôle de premier ordre joué par M. le président Hoffmann, dont la personnalité toute rayonnante de bonté, de fidélité au devoir et d'amour de la vocation enseignante et du corps enseignant primaire a fait l'idole de ses collègues et l'âme même des associations qu'il préside. L'assemblée s'associe par une ovation prolongée à ce témoignage du cœur qui va à un homme de grand cœur.

Elle veut bien reconnaître par une manifestation analogue l'allusion trop élogieuse du rapport de M. Visinand au travail de la rédaction pendant les années écoulées.

L'assemblée passe à la revision des statuts dont nous avons publié le texte, auquel le Comité central a apporté quelques retouches de détail. Un rapport de M. Vital Huguenin en explique les innovations essentielles : le renvoi de l'organisation du journal à un règlement spécial, la division de l'*Educateur* en deux organes distincts, alternant de samedi en samedi, division déjà réalisée en fait depuis plus de trois ans, mais qui sera complétée désormais par l'attribution d'une rédaction spéciale à chaque partie, l'insertion des bulletins des sections dans la partie corporative, la possibilité de s'abonner séparément à l'une des deux, et l'envoi obligatoire de la partie corporative, sous le nom de « Bulletin de la S. P. R., supplément à l'*Educateur* », à tous les membres des sections ayant un bulletin inclus. Enfin le rapporteur souligne la nécessité de porter à 2 francs la cotisation annuelle des membres non abonnés, au lieu de 50 centimes, chiffre dérisoire pour l'administration d'une société de l'importance de la nôtre.

Ces différentes innovations sont ratifiées par l'assemblée, et, sur la proposition du Comité central, la disposition fixant à 2 francs la cotisation annuelle est mise en vigueur pour 1920 déjà, afin de parer aux frais supplémentaires causés à la caisse par le Congrès, la revision des statuts et la réorganisation prochaine du journal.

En raison de la démission pour la fin de l'année courante du rédacteur en chef actuel et du gérant sortant de charge, M. le président donne connaissance des propositions du Comité central pour la direction et l'administration du journal, et l'assemblée ratifie, avec de vifs applaudissements, les choix suivants : Rédacteurs de l'*Educateur*, partie pédagogique, MM. Pierre Bovet, professeur à l'Université de Genève, et Albert Chessex, rédacteur de la partie pratique, à Lausanne;

rédacteur du Bulletin professionnel, M. Albert Rochat, président sortant de charge de la S. P. V.; gérant de l'*Educateur* et caissier de la Romande, M. Oscar Jan, instituteur à Lausanne.

Par l'organe de M. Richard, président de l'U. I. P. G., Genève est proposée et choisie comme siège de la S. P. R. pour la période 1921-24 et lieu du prochain Congrès, et le nouveau Bureau composé de M. E. Duvillard, président, M^{me} R. Tissot (mieux connue de nos lecteurs sous le nom de L. Hautesource), vice-présidente, et M. R. Dottrens, secrétaire. C'est ce dernier qui vient, au nom du nouveau Bureau, prononcer à la tribune les paroles d'usage; il adresse à ses prédécesseurs un hommage senti, ainsi qu'une pensée affectueuse (accompagnée d'une gerbe de fleurs) à notre ami W. Brandt couché sur un lit d'hôpital, et convie à Genève en 1924 les participants au Congrès de Neuchâtel. Puissent-ils y être plus nombreux que leurs collègues genevois à Neuchâtel! Inutile de dire que ce n'est pas aux présents que va cette remarque, mais aux absents. Puisse aussi le nouveau Bureau trouver dans les membres des sections genevoises l'encouragement et l'appui moral et matériel sans lesquels ils ne pourraient mener à bien leur tâche, lourde de responsabilités!

Un gros travail incombe encore au Congrès: celui de l'examen et de la discussion du rapport de M. G. Strœle sur l'*Equivalence des brevets pédagogiques en Suisse romande*. L'assemblée s'en acquitte avec le sérieux et l'assiduité dont elle a fait preuve pendant ces trois journées. Un assaut assez sérieux est donné au principe même du rapport de M. Strœle par la « députation » genevoise. Sur l'assurance finale que ce principe ne saurait devenir applicable que dans le cas où les études des maîtres romands non genevois seraient assez développées pour leur donner à tous l'accès à l'Université; sur la remarque, assez peu idéaliste, de M. Claparède, qu'il n'y aurait pas péril en la demeure avant 20 ou 25 ans au moins, l'assemblée adopte l'ensemble des thèses de M. Strœle, soutenues par celui-ci avec un talent et une hauteur de vue dignes de la plume qui les a rédigées.

Banquets et récréations. — Il nous reste fort peu de place pour la partie de nos congrès que l'honorable M. Andermatten, député de Zoug aux Etats, se figurait être la seule, et qui n'en est qu'un complément indispensable, si l'on songe que l'homme ne vit pas seulement d'idées, mais aussi de pain et de bonne humeur; et les participants au Congrès ont trouvé à Neuchâtel beaucoup de bonnes choses avec leur pain et de quoi alimenter leur bonne humeur naturelle. Trois banquets, dont un seul aurait suffi à maint congrès, étaient servis simultanément à la Rotonde, au Mail et au Cercle libéral. Dans chacun des trois, il y eut un

major de table, des représentants des autorités, des invités, des discours tout empreints de cordialité. Tous eurent leur part de la réception si touchante de sympathie que la population neuchâteloise avait préparée à ses hôtes (notons en passant le fait que la plupart des logements avaient été offerts généreusement par elle), et tous eurent l'impression d'en avoir joui spécialement. Devant l'impossibilité de tout citer, puisque nous n'avons pas le don d'ubiquité, nous renonçons à rendre compte des diverses manifestations oratoires, de crainte de commettre des omissions regrettables, et laissons au compte rendu du Congrès le soin de réparer, dans la mesure du possible, cette lacune inévitable dans un résumé écrit à la dernière heure.

Citons cependant un fait bien significatif et qui témoigne à la fois du caractère éclairé de la République de Neuchâtel et du progrès réalisé dans l'estime publique par l'école primaire et ses maîtres : au banquet du vendredi, lecture a été donnée d'une adresse du Grand Conseil neuchâtelois, réuni en session extraordinaire de trois jours, saluant le Congrès pédagogique romand et souhaitant plein succès à ses travaux.

Impossible de parler longuement des « récréations » proprement dites. Comment décrire l'enthousiasme avec lequel un auditoire compact, auquel s'étaient jointes des centaines de personnes de la ville, applaudit à l'exécution des chansons populaires rendues avec leur maîtrise coutumière, en dépit de la chaleur suffocante et de l'absence de plusieurs voix d'hommes, par nos collègues de Vevey-Montreux. Le beau talent directorial de M. Lang, celui des cantatrices, Mlle Nicod et Mme Michel-Zimmermann s'y affirma une fois de plus. La voix de Mme Michel-Zimmermann a pris, depuis deux ans, une ampleur, une puissance, une sûreté qui lui valurent un véritable triomphe dans l'invocation à Palès de G. Doret. Une autre audition instrumentale à laquelle nous ne pûmes assister, mais nous savons qu'elle fut fort goûtée, eut lieu le soir au Conservatoire, en même temps que se déroulaient à la Rotonde, trop petite pour les spectateurs qui s'y pressaient les fastes d'une soirée familière réussie en tous points. Le clou en fut la revue qui groupait autour d'un schéma fort simple, quelques-unes des chansons « professionnelles » dont notre ami Roulier a le secret et dont la plupart ont paru ici-même. M. L. Hämmerli, professeur à Neuchâtel, avait composé pour elles une musique aimable et spirituelle. Ce fut un régal, rehaussé encore par un vaudeville et par des productions musicales et athlétiques ; qui se serait attendu à trouver parmi nos collègues neuchâtelois des acrobates aptes à rendre des points aux frères Knie ?

Puis ce fut, après la soirée, un bal dont on dit beaucoup de choses charmantes, point destinées à la publicité, et après le dernier banquet,

une excursion sur le bas-lac de Neuchâtel, pour laquelle deux bateaux avaient été réquisitionnés. Puis le départ, à Auvernier pour les uns, les plus pressés, à Neuchâtel dans la soirée, pour les autres, ceux à qui la jeunesse et la couleur qu'elle donne à toutes choses permet de jouir jusqu'à son dernier sourire de la physionomie aimée d'un beau jour qui s'éteint et ne luira pour longtemps que dans le souvenir. E. B.

Note. — Sans doute nous avons, dans ce compte rendu hâtif, omis beaucoup de choses remarquables ou même importantes. Nous prions les intéressés d'excuser cette lacune inévitable dans des lignes rédigées en hâte au retour du Congrès.

CHRONIQUE VAUDOISE

Assemblée générale de la S. P. V., à Yverdon.

La Société pédagogique vaudoise a eu son assemblée générale trisannuelle à Yverdon, au temple national, le 15 juillet dernier. La séance débute par un chœur mixte: *Nostalgie*, de Hégar, exécuté par le corps enseignant d'Yverdon, sous la direction de M. Lambercy, instituteur, et qui fit un effet superbe. Puis M. Rochat, président, salue la présence de MM. E. Savary, chef de service au Département de l'instruction publique, J. Savary, directeur des Ecoles normales, des délégués des sections de Genève et de Neuchâtel, de ceux de l'Association des fonctionnaires et employés de l'administration cantonale; il remercie nos collègues d'Yverdon, organisateurs de la réunion de ce jour, et les chanteurs qui viennent de se faire entendre. Il donne ensuite lecture d'un court rapport sur l'activité du Comité cantonal au cours des trois années écoulées, mentionnant à grands traits les difficultés rencontrées, les résultats acquis, recommandant l'union, l'entr'aide, pour l'avenir, la confiance à accorder à ceux qui sont chargés de diriger notre chère Société en ces temps difficiles. Il donne aussi lecture d'une lettre du Département à la S. P. V. et de la réponse qui y a été faite par le Comité.

Ce rapport est adopté sans observations et vivement applaudi.

Projet de statuts. — M. Grec, instituteur à Vevey, présente, au nom de la Commission chargée de rapporter sur cet objet (MM. Grec, Cornaz et Tissot), le nouveau projet de statuts de la S. P. V. Il déclare tout d'abord que ce projet n'a rien de révolutionnaire, que les instituteurs vaudois demeurent de bons patriotes, qu'ils désirent seulement resserrer les liens qui les unissent, faire de leur groupement une association forte et disciplinée.

Nous ne pouvons entrer ici dans le détail d'une discussion qui fut longue, houleuse par moment, et qui, malheureusement, présenta un contraste frappant avec celle du 2 mai dernier à Lausanne, d'un bout à l'autre courtoise et digne. N'est-il donc pas possible de discuter objectivement, et est-il indispensable de donner à ceux qui vous écoutent le spectacle d'écoliers indisciplinés, hruyants, qui troublent la classe sans profit pour personne ?

Relevons quelques points seulement du débat.

Une proposition de substituer le titre de *Syndicat* à celui de *Société pédagogique* n'a pas été prise en considération. Par contre l'assemblée a admis, — après une longue et vive discussion, — que l'un des buts de la Société est « de défendre, de toute manière, les intérêts du Corps enseignant vaudois ».

Une quatrième catégorie de membres, celle des *membres d'honneur*, est ajoutée aux trois catégories prévues par les statuts actuellement en vigueur.

L'article 26, — qui prévoit que les membres d'un même district peuvent se grouper en une ou *plusieurs sections* qui s'organisent à leur gré, — donna lieu à une interminable discussion, et fut finalement adopté. Il en fut de même, après un vif débat, de l'article 35, qui crée un poste de secrétaire général salarié, nommé par le Comité central, qui est responsable de ses actes, et qui pourra le charger de toute la besogne administrative. Une telle création ne pourra qu'être profitable à la Société et, envisagée de cette façon, elle ne doit pas effrayer ceux de nos membres qui se qualifient d'esprits pondérés et redoutent un saut dans l'inconnu.

Les nouveaux statuts sont finalement adoptés dans leur ensemble, après plus de deux heures de discussion.

À l'issue de la séance eut lieu l'élection du nouveau Comité. Sont élus :

M. Grec, à Vevey,	par 452 suffrages,
M. Ravussin, à Baulmes,	417 »
M ^{me} Cantova, à Aigle,	398 »
M. Reymond, à Rolle,	336 »
M. Tissot, à Lausanne,	309 »

Suppléants :

Mlle Panchaud, à Echallens,
M. Cornaz, à Pompaples,
M. Golliez, à Payerne.

À 2 heures, un dîner réunissait au Casino la plupart des participants à la séance du matin. Au dessert, M. Rochat, président du Comité sortant de charge, remercie, pour avoir répondu à l'invitation de la S. P. V., M. Dubuis, président du Conseil d'Etat, chef du Département de l'instruction publique; M. Porchet, conseiller d'Etat; MM. Bron, préfet; Vodoz, syndic d'Yverdon, président de la Commission scolaire.

M. Vodoz-Kramer, au nom de la ville d'Yverdon, souhaite la bienvenue aux instituteurs et institutrices du canton; puis, en termes poétiques, porte le toast à la patrie.

M. Clerc, instituteur, acclamé major de table, donne la parole à M. Dubuis, chef du Département de l'instruction publique, qui apporte aux instituteurs l'expression de la vive sympathie du gouvernement et de la reconnaissance du pays pour le dévouement dont le Corps enseignant fait preuve dans l'accomplissement de sa tâche. Il déclare que le désir du Conseil d'Etat est que le Corps enseignant primaire occupe une situation sociale en rapport avec l'importance de sa mission; que notre autorité exécutive est disposée à faire le maximum possible pour répondre à nos desiderata; mais qu'il faut envisager ces questions de traitement dans leur ensemble, en rapport avec la situation financière du

pays... Des malentendus ont envenimé parfois les rapports entre le Conseil d'Etat et les mandataires de la S. P. V., mais ces malentendus pourront être évités à l'avenir, en y mettant de part et d'autre toute la bonne volonté désirable. D'ailleurs, ces légers incidents sont plus de forme que de fond; ce sont des points d'appréciation de procédure qui ne sauraient diminuer en rien la valeur de ce qu'il y a de fondé dans nos revendications...

M. le chef du Département de l'Instruction publique parle ensuite avec éloges de l'*Etude préliminaire* en vue de la revision de la loi sur l'Instruction publique primaire, étude qui fait honneur non seulement au Comité, aux commissions, aux rapporteurs, mais à tout le corps enseignant. L'esprit qui anime ces pages est un réconfort. Ce travail sera examiné avec la plus grande conscience, et soyez certains qu'il n'aura pas été fait en vain.

M. le président du Conseil d'Etat termine en portant son toast à la prospérité de l'Ecole vaudoise et au bonheur du corps enseignant primaire de notre cher canton.

Après l'exécution du cantique suisse, la plupart des participants à l'assemblée générale d'Yverdon prennent le train de 4 h. 13 pour Neuchâtel, où a lieu le congrès scolaire romand.

Une gaie partie familiale s'organise au Casino au grand plaisir de ceux qui y demeureront. On y entendit, entre autres, un charmant discours de M. Clément, instituteur à Yverdon, qui dit des choses bien aimables au Comité sortant de charge.

Nous ne terminerons pas ce rapide compte rendu sans remercier, au nom de la S. P. V., nos collègues d'Yverdon et des environs pour la parfaite organisation de cette nombreuse assemblée. Ils ont bien fait les choses. A. R.

On nous prie d'attirer l'attention des lecteurs de ce journal sur un avis inséré parmi les annonces : Des collègues ont perdu à Yverdon *une montre or de dame* et divers objets.

Ceux qu'on fête. — Le 1^{er} juillet, la commune de Cully a fêté les vingt ans de service dans la localité de l'un de ses instituteurs, M. Albert Rochat, notre dévoué président central.

Dans la salle d'école toute fleurie par les soins des élèves, réunion de la Municipalité et de la Commission scolaire in corpore et du corps enseignant de la commune, discours retraçant l'activité du jubilaire, son dévouement inlassable, son fructueux enseignement; chants des enfants et remise d'un magnifique chronomètre or, avec la dédicace suivante : *La commune de Cully à son dévoué instituteur Albert Rochat. — 1900-1920.* Les collègues de notre ami lui ont remis à leur tour un modeste souvenir, comme témoignage des excellentes relations qui ont toujours existé entre eux et lui.

Nous joignons nos félicitations bien vives à toutes celles qui furent exprimées et souhaitons que notre cher collègue conserve longtemps encore cette énergie, ce bel optimisme et cet entrain communicatif qui lui ont acquis l'estime et l'affection de tous. A. ROULIER

La Rippe. — Le Conseil général de cette commune a décidé d'accorder à M^{me} Amélie Roulier-Borgeaud, institutrice, à titre d'allocation pour l'année

1919, la somme de 800 francs (montant de l'indemnité refusée par l'Etat l'année dernière aux institutrices mariées).

La Journée de la Jeunesse du 14 avril 1920. — En 1919, l'appel de la Journée de la Jeunesse avait trouvé un écho dans soixante-dix-neuf communes; cette année ce sont 147 localités qui ont répondu à son invitation. Aussi, le 14 avril, alors que le printemps répandait ses fleurs et sa joie sur nos campagnes, nos gais écoliers ont-ils vendu deux cartes postales en faveur des œuvres de préservation de la jeunesse et de secours pour les vieillards. Le bénéfice de cette vente s'élève à 7273 fr. On a pu en lire la répartition dans les journaux quotidiens. Le comité remercie encore très cordialement les instituteurs et institutrices qui, malgré la fatigue des examens et l'obstacle des vacances ont si généreusement travaillé au succès de la Journée de la Jeunesse. De même un chaleureux merci aux écolières et écoliers vaudois, leur peine n'a pas été vaine et en voyant toutes les œuvres qui bénéficient de leurs efforts, ils feront la douce expérience qu'il y a plus de joie à donner qu'à recevoir.

Avec la collaboration de tous, la Journée de la Jeunesse qui s'associe au 14 avril, deviendra toujours plus une occasion de manifestation de solidarité patriotique infiniment touchante par sa simplicité, son enthousiasme juvénile et le but qu'elle poursuit : trouver des ressources aux fondations qui amélioreront la situation matérielle et morale des vieillards et des enfants.

(Communiqué.)

CHRONIQUE GENEVOISE

Conférences sur l'éducation. — Mon devoir de chroniqueur m'amène à parler de deux conférences qui viennent d'avoir lieu à l'Aula de l'Université de Genève, sur des sujets touchant l'école et l'enseignement à ses divers degrés. L'une a été faite, à l'occasion du *Dies academicus*, par M. Pierre Bovet, professeur de pédagogie à la Faculté des Lettres, sur la réforme scolaire à l'Université. L'autre, sous la présidence de M. Max Hochstaetter, a réuni plusieurs orateurs, appartenant tous à l'enseignement officiel : M. André Oltramare, qui exposa les buts d'un nouveau groupement, l'« Union sociale », et son programme éducatif ; M. Lagotala, dont l'objectif fut de montrer comment doivent être jugées les capacités d'un élève, et la manière de les consigner dans un carnet psychophysiologique ; M. Jules Dubois, qui expliqua, point par point, les réformes scolaires réclamées par l'« Union sociale » ; et M. Emmanuel Duvillard, l'auteur du rapport sur l'école primaire que le prochain Congrès de Neuchâtel porte à son ordre du jour, qui parla de ce sujet toujours discuté et toujours actuel, dont il vient de faire une étude approfondie.

M. Bovet s'efforça de prouver la nécessité de démocratiser l'enseignement, de l'imprégner de la pensée sociale, de ne pas faire de l'Université un privilège réservé à quelques-uns, mais de l'ouvrir largement à tous. Il demande que l'enseignement supérieur tende toujours davantage vers une communauté de travail entre professeurs et étudiants, qu'il s'établisse un lien constant, une collaboration réelle entre les diverses Facultés, qu'on étudie la possibilité d'introduire à

l'Université des directeurs d'études, ainsi que cela existe en Angleterre. Le progrès consistera dans le développement de l'activité personnelle de l'étudiant, dans le perfectionnement des méthodes de travail et dans la création d'instituts toujours plus nombreux où l'étudiant pourra s'initier à la pratique.

M. André Oltramare est le promoteur d'une œuvre magnifique, à laquelle il se donne tout entier, et qui porte ce beau titre : « Pour l'Avenir, fondation pour la justice sociale dans l'éducation. » Elle a pour objet de venir en aide aux adolescents de nationalité suisse (et exceptionnellement aux étrangers) qui se distinguent particulièrement par leurs aptitudes et que la situation matérielle de leur famille condamnerait, dès leur sortie de l'école primaire, à gagner immédiatement un salaire ; son but est de leur fournir les ressources nécessaires pour achever leur préparation professionnelle. Pour réaliser ce programme, un capital élevé est nécessaire, et c'est à le réunir que s'emploie actuellement l'« Union sociale ».

Indiquons enfin quelques-uns des points de la réforme exposée par M. Jules Dubois. Il demande *a)* que l'instruction publique arrive à former une élite professionnelle ; *b)* que possibilité soit donnée à ceux qui ont des aptitudes spéciales d'aborder les carrières libérales quelle que soit leur position sociale ; *c)* que l'on élimine les incapables ; *d)* que, dans l'enseignement secondaire, le nombre des leçons soit limité à 25 heures par semaine, soit 10 heures obligatoires pour les connaissances nécessaires, avec de nombreux séminaires pour l'étude des langues et laboratoires pour les sciences, 10 heures obligatoires au choix des élèves, 5 heures facultatives ; *e)* que le but doit être de faire moins, mais de faire mieux, sans tomber toutefois dans une spécialisation exagérée ; *f)* que la préparation des maîtres doit être poussée toujours davantage vers le côté pratique. Au point de vue éducatif, M. Dubois s'est attaché à montrer qu'il faut faire de la franchise un principe absolu entre élèves et professeur. R.

CHRONIQUE JURASSIENNE

† **Henri Stähli**, maître secondaire, à Moutier, est décédé le 29 juin, après une longue maladie. Stähli, originaire de Bönigen, était né à Moutier, le 6 mars 1890 ; élève de l'école normale de Porrentruy, il avait obtenu un brevet primaire le 24 mars 1910. Il tint pendant une année la troisième classe de Courrendlin. Après avoir fréquenté les cours de l'Université de Berne et obtenu un brevet de maître secondaire, Stähli fut nommé à Moutier. Il laisse une veuve et deux enfants en bas âge. C'est dans un cas de ce genre qu'il faut reconnaître la sagesse de la nouvelle loi sur les traitements qui met aujourd'hui les maîtres secondaires sur le même pied que les instituteurs primaires quant à la pension de la veuve et des enfants.

L'inhumation de Stähli a donné lieu à une manifestation imposante de la population de Moutier qui a voulu témoigner sa sympathie à la mémoire de ce maître aimé et estimé. H. GOBAT.

PARTIE PRATIQUE

LEÇON DE CHOSES

Ecole enfantine et degré inférieur.

La cerise.

1^o OBSERVATION EXTÉRIEURE. — *Forme* : ronde, un peu aplatie vers la queue.

Couleur : plus rouge du côté qui était à l'ombre. Différence de couleur avec les espèces. Étudier celles de la région. Même observation pour le *goût*, la *gros-seur*, etc.

La *queue* : verte, avec un renflement brun à l'extrémité, s'arrache facilement. Employée comme tisane.

2^o OBSERVATION INTÉRIEURE. — La *peau* : se détache difficilement. La *chair* : remplie d'un jus sucré, rouge. Le *noyau* : dur ; le casser et sortir l'amande. Comparer au haricot, à l'amande, etc.

3 COMMENT LE FRUIT EST VENU. — *Appel aux souvenirs* : la cerise verte ; auparavant la fleur. Si on l'a dessinée au moment de la floraison, en rappeler les caractères. Parmi les arbres à fleurs semblables, citez les fruits à *noyau* : pêcher, abricotier, prunier, cerisier (on mange la chair du fruit), amandier (on mange le noyau). *Fruits à pépins* : pommier, poirier, cognassier.

DESSINS. — La cerise entière. Une cerise coupée avec le noyau.

RÉSUMÉ. — *Le cerisier, le prunier, le pêcher, l'abricotier, l'amandier ont des fruits à noyau. Le pommier, le poirier, le cognassier ont des fruits à pépins. Les amandes des noyaux et des pépins donneront de nouveaux arbres.*

(L'Ecole et la Vie.)

RÉCITATION

Le chemin.

Plein de silence embaumé
Du chaud parfum de la terre,
C'est un chemin solitaire
Du village bien-aimé.

Il quitte les vieilles rues
Pour s'en aller dans les bois :
C'est le chemin des charrois,
Des troupeaux et des charrues ;

Un bonhomme de chemin
Qui passe entre les chaumières,
Lentement, à la manière
Des trop vieux sans lendemain.

Et, flâneur, il fait sa ronde
Sous les pommiers en berceau,
Creusé du double ruisseau
De ses ornières profondes ;

Il s'attarde sous les branches
Entre les fossés des cours,
Et fait de jolis détours
Au seuil clair des maisons blanches.

FRANCIS YARD.

DESSIN

Groupement d'objets.

Il n'est pas toujours aisé de faire un groupement d'objets donnant l'impression de quelque chose de simple en même temps qu'imprévu et pittoresque.

Cet art de l'arrangement, qui est en même temps celui du bon goût, doit être la préoccupation constante du maître et des élèves. Il peut avoir une répercussion immédiate dans la vie familiale et quotidienne.

Le dessin d'un groupe d'objets sera un excellent exercice, parce qu'il obligera l'élève, non seulement à comparer les différents objets composant ce groupe, mais encore à les arranger le plus harmonieusement possible.

Pour faire un joli groupement, il faut éviter, dans la mesure du possible, de prendre des objets de formes et dimensions semblables, ce qui apporterait inévitablement de la monotonie dans l'arrangement.

Il ne sera pas difficile au maître de montrer des exemples bons et mauvais afin de permettre aux élèves de juger en connaissance de cause.

A titre d'exercice, prenons un panier ou une soupière et des pommes que nous essayerons de grouper aussi bien que possible à l'aide des élèves.

La soupière, objet principal, sera placée la première, dans sa position normale, ce qui donnera l'impression de stabilité. Maintenant si nous plaçons de chaque côté de cette soupière une pomme, nous n'obtenons pas un groupement satisfaisant; cela manque de pittoresque, quoiqu'il y ait un certain équilibre dans l'arrangement, mais d'autre part il y a trop de monotonie (*fig. 1*).

En ajoutant d'autres pommes (*fig. 2*), l'équilibre est rompu et la monotonie subsiste; les espaces entre les divers objets sont trop égaux et les fruits trop semblables.

Puisque nous constatons dans ces deux précédentes figures de la monotonie et un manque de liaison, essayons (*fig. 3*) un groupement plus compact.

La soupière, objet principal, reste au milieu du tableau; un peu à droite de l'axe, plaçons deux pommes, l'une masquant un peu l'autre; pour la symétrie de même que pour l'équilibre mettons de l'autre côté un fruit un peu différent, une poire, par exemple. Enfin, nous pourrions encore placer un couteau dont les lignes droites feraient contrastes avec les courbes très nombreuses dans ce groupe d'objets.

Ce groupement admis par nos petits écoliers, ceux-ci essayeront d'en faire un croquis aussi exact que possible.

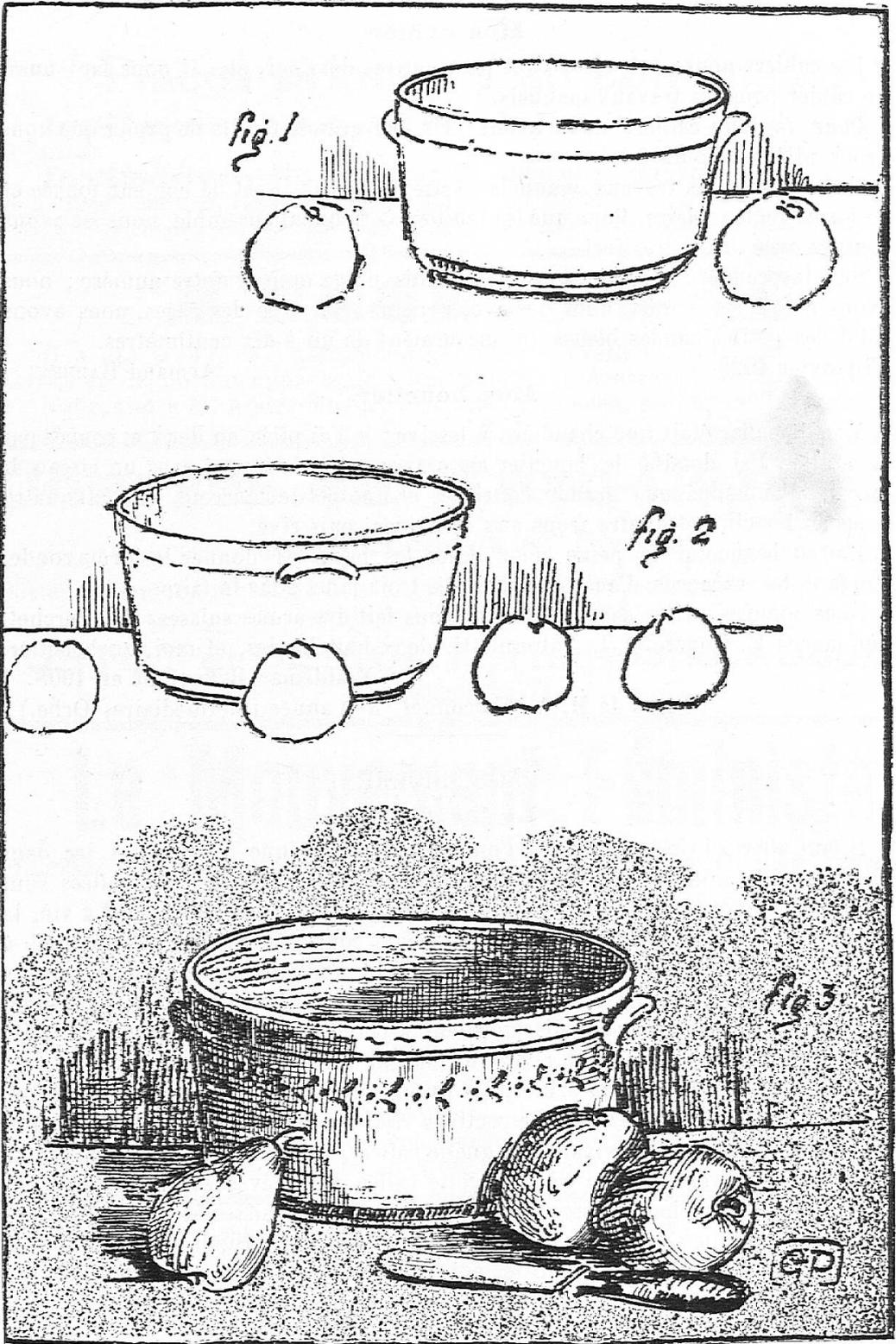
L'art de l'arrangement et de la composition pourrait s'adapter d'une façon très heureuse à la confection d'un bouquet en classe ou lors d'une promenade. On pourrait même ouvrir un concours entre les élèves.

G. PAYER.

PENSÉE

Pour que les familles s'intéressassent à l'école, il faudrait que l'école commencât par s'intéresser à elles.

Ferdinand Buisson.



TRAVAIL MANUEL ET COMPOSITION FRANÇAISE

Mon cahier

Les cahiers nous sont nécessaires pour écrire, dessiner, etc. Il nous faut aussi un cahier pour les travaux manuels.

Pour faire un cahier, nous avons pris une grande feuille de papier que nous avons pliée plusieurs fois.

Notre cahier de travaux manuels a seize feuillets ; il est de couleur foncée et de forme rectangulaire. Pour que les feuilles se tiennent ensemble, nous les avons cousues avec du fil très fort.

Sur la première feuille, nous avons mis notre nom et notre numéro ; nous avons coupé les bords, nous les avons rognés. Sur une des pages, nous avons collé des petites bandes bleues qui mesuraient de un à dix centimètres.

15 janvier 1920.

Armand BARBEY.

Mon bouclier

Mon bouclier était une chaudière à lessive ; je l'ai pliée en deux et coupée par la moitié. J'ai dessiné le bouclier au crayon et l'ai découpé avec un ciseau de maçon. J'ai coupé une grande courroie, et une petite courroie. J'ai fait quatre trous au bouclier et quatre trous aux courroies, puis rivé.

J'ai eu beaucoup de peine pour limer les bords et donner la forme ronde. Pendant les vacances d'automne, j'ai mis trois jours pour le faire.

Nous sommes quatre camarades qui avons fait des armes suisses : M. Porchet, une lance ; E. Rovero et J. Antonnietti, deux halberdes, et moi, un bouclier.

Waldemar BENEY, né en 1908.

(Classe de M. A. Fauconnet, 3^{me} année intermédiaire, Orbe.)

PAGE CHOISIE

Le lac d'Uri.

Il faut aller à l'Urirothstock, si l'on veut savoir ce que c'est qu'un lac dans un tableau de nature. Vues d'une certaine hauteur, la plupart des vallées sont ternes et monotones. Y mettre un lac, c'est y mettre une lumière. La vie, la couleur, le mouvement, vont naître du même coup. Ce rocher qui tombait à pic se confondait avec les éboulis à ses pieds, et s'en allait se perdre avec eux parmi les taillis et les broussailles : le voici qui prend sa forme et son relief. Les toits gris de ce village se distinguaient à peine au milieu de la teinte grise des vergers ; placez-le sur la rive d'un lac, il y brillera joyeusement. La verdure des prés elle-même, des arbres, des forêts, va prendre du ton par le contraste. Les niveaux, les distances, les perspectives vont s'accuser. Tout semblait mort et confus, tout est clair et vivant. Et quelle vallée est mieux faite pour recevoir d'un lac le mouvement et la vie, que cette vallée d'Uri, avec ses arêtes couronnées de pins, ses hardis promontoires, ses golfes encaissés et les hautes murailles de ses flancs ? Ceci est un lac des Alpes, fait pour rendre l'abîme transparent, pour dormir dans les grottes moussues ou pour resplendir au pied des roches soleillées, pendant que ses rives, peuplées d'échos, se renvoient de l'une à l'autre les sons de la cornemuse. — RAMBERT, *Le Rayon bleu*.

VAUD

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Places primaires au concours :

Instituteur. — *Lussy s/ Morges* : fr. 2400, logement, jardin et plantage ; 30 juillet.

Institutrices. — *Etoy* : fr. 1700, plus une augmentation de fr. 75 après trois ans de service, logement et plantage ; 27 juillet. — *Nyon* : fr. 2100 à 2600 pour toutes choses suivant années de service dans le canton ; 30 juillet.

TROUVÉ

Il a été trouvé à l'Assemblée générale d'Yverdon, après le banquet, une montre en or, devant appartenir à une dame, un couteau d'officier et deux clefs. S'adresser à M. André Mayor, Instituteur, Oppens, en payant les frais.

Courses en Auto-Camions

pour Sociétés et Ecoles

Plusieurs camions munis de bancs, offrant toute sécurité sont à disposition pour courses toutes destinations.

CUSTOT et DEMONT, Transports, AUBONNE

Téléphone 74.

P 25771 L

Le Mouvement Féministe

Journal suffragiste, social, et littéraire de la Suisse romande
paraissant deux fois par mois.

Abonnement : 5 fr.

Le numéro : 25 centimes.

Rédaction et Administration : Mlle Emilie GOURD, Pregny-Genève.

Sommaire : N° du 10 juillet 1920 : Initiative constitutionnelle genevoise pour le Suffrage féminin. — Le Congrès de Genève : I. Impressions générales (*Suite*) : E. Gd. II. — Les séances de travail : Emma Porret. — Quelques fragments du discours d'ouverture de Mrs Chapman Catt. — Silhouettes de congressistes, Miss Maud Royden · H. Naville. — La quinzaine suffragiste. — Les femmes et la chose publique, chronique parlementaire fédérale : A. Leuch-Reineck. — In Memoriam : Mme Audeoud-Monod; Mme Rachel Vuille.

Hôtel de la Tête-Noire, TRIENT, Valais

Situation tranquille. Centre d'excursions. Prix modérés pour sociétés et écoles.

G. MEILLARD, propriétaire.

P 32539 L

Changement d'adresse

par simple carte postale à la GÉRANCE DE « L'ÉDUCATEUR.

Le Guide du Violoniste

*Répertoire d'œuvres choisies
pour Violon, Alto et Musique de chambre*

PAR

A. BAUDET-MAGET

Ouvrage indispensable aux Violonistes, professionnels ou amateurs,
ainsi qu'à toutes les personnes s'intéressant à la musique de chambre

Un fort volume de 295 pages: Fr 7.50 net

*Pour agrémenter les réunions, banquets, Fêtes, etc.
ayez toujours en poche:*

Le Guide du Major de Table

53 Bans, 76 Refrains

**ROUILLER
et GUIGNARD**

Chansons Vaudoises

27 Chansons, dont 5 à 1 ou 2 voix, sans accomp.

*qui paraîtront prochainement
en nouvelle édition, revue et augmentée.*

Dix Chansons Villageoises

Musique de G. Waldner.

Paroles de M. Chamot.

J'y suis tant bien. — Boire son verre. — Mon chalet.

La montée des vaches. — Les boueyrons.

Le ramasse-pompons. — Le lac de Bret.

Le vin de Gollion. — Les yeux bleus de ma bonne amie.

L'amoureux de la Julie.

Un album pour chant et piano : **Fr. 5.—**

FOETISCH FRÈRES (S. A.), éditeurs

Lausanne, Neuchâtel, Vevey, Paris.

Lausanne. — Imprimeries Réunies (S. A.) — E. Visinand, éditeur.

DIEU

HUMANITÉ

PATRIE

LVI^{me} ANNÉE — N° 31-32.



LAUSANNE, 7 août 1920.

L'ÉDUCATEUR

(ÉDUCATEUR ET ÉCOLE-REUNIS)

ORGANE

DE LA

Société Pédagogique de la Suisse romande

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

En été tous les quinze jours.

Rédacteur en Chef:

ERNEST BRIOD

La Paisible, Cour, Lausanne.

Rédacteur de la partie pratique

ALBERT CHESSEX Avenue Bergières, 26

Gérant: Abonnements et Annonces.

ERNEST VISINAND Avenue Glayre, 1, Lausanne.

Editeur responsable.

Compte de chèques postaux N° II. 125.

COMITÉ DE RÉDACTION:

VAUD: A. Roulier, instituteur, la Rippe.

JURA BERNOIS: H. Gobat, inspecteur scolaire, Delémont.

GENÈVE: W. Rosier, Professeur à l'Université.

NEUCHÂTEL: H.-L. Gédet, instituteur, Neuchâtel.

ABONNEMENT: Suisse, 10 fr. (Etranger, 12 fr.)

Réclames: location à l'année.

Solde de la place disponible: 1 fr. la ligne.

Sur demande expresse, une petite annonce (non commerciale) pourra être insérée dans le texte, à 1 fr. 20 la ligne ou son espace.

Bibliographie: Le journal signale les livres reçus et rend compte des ouvrages d'éducation.

On peut s'abonner à la

LIBRAIRIE PAYOT & C^{ie}, LAUSANNE.



LIBRAIRIE PAYOT & C^{IE}

Lausanne, Genève, Vevey, Montreux.

Ouvrages de sténographie :

La valeur de la sténographie est aujourd'hui universellement reconnue. Ses applications deviennent de jour en jour plus nombreuses et ses progrès plus remarquables. Toute personne qui a conscience des besoins actuels doit connaître les résultats acquis et comprendre que maintenant la connaissance de la sténographie est devenue d'une nécessité absolue dans toutes les vocations commerciales et libérales.

Cours complet de Sténographie Système Duployé-Institut

par Ch. Blanc.

Un vol., relié Fr. 3.60. Broché Fr. 3.—

Traité complet de Sténographie française, Aimé Paris

par Auguste Roullier-Leuba

Septième édition suivie d'un résumé de l'histoire de la Sténographie. Un vol. Fr. 3.60

La petite Méthode de Sténographie française, Aimé Paris

par Ch. Ad. Barbier.

Un vol. Fr. 1.20

Lectures choisies Cours gradué de Sténographie scolaire et commerciale

par Ch. Ad. Barbier.

Un vol. Fr. 2.40

Livre de Lecture de Sténographie professionnelle

par Ch. Ad. Barbier.

Un vol. Fr. 3.—